



Rivages d'Occitanie

Étang du Dou

RAPPORT D'ACTIVITE 2019

SAUVEGARDER

Mettre en œuvre la stratégie d'intervention 2015-2050

SE DONNER LES MOYENS D'AGIR

Nouveaux périmètres d'intervention foncière

En 2019, le Conseil d'administration du Conservatoire du littoral a entériné les propositions du Conseil de Rivages Méditerranée **d'étendre le périmètre d'intervention de l'établissement sur les sites de l'étang de l'Or (+ 71 ha à Mauguio) et de l'île Saint Martin (+ 634 ha à Gruissan).**

Accord cadre de partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

Un nouvel accord-cadre, pour la période 2019-2024, a été signé en septembre à Ghisonaccia en Haute-Corse, sur le site de l'étang d'Urbinu.

A travers ces accords-cadres, le Conservatoire du littoral et l'Agence de l'Eau s'engagent à définir et à mettre en œuvre une stratégie partagée ciblée sur des zones humides prioritaires, dans l'objectif d'assurer leur protection et leur restauration.

L'accord-cadre 2019-2024 s'articule autour de trois objectifs :

- la préservation et la restauration du fonctionnement des zones humides comme élément support du bon état des masses d'eau;
- la préservation et la restauration des zones humides jouant un rôle clef pour l'adaptation au changement climatique ;
- le soutien à la biodiversité par la préservation et la restauration de la trame turquoise.



CONSTITUER DES SITES COHERENTS

Acquisition de domaines par l'exercice d'une veille et d'une animation foncière

Comme chaque année, le Conservatoire a assuré une veille foncière sur la totalité des zones de préemption mises en place dans son aire de compétence. En 2019, la **délégation Languedoc-Roussillon a traité près de 1000 déclarations d'intention d'aliéner**. Après exercice du droit de préemption au titre de la préservation des espaces naturels sensibles, **9 ventes ont été concrétisées au profit du Conservatoire (13,2 ha pour 307 300 € au total).**

En complément de la veille, la délégation a engagé **deux nouvelles campagnes de démarchages fonciers en 2019** dans l'objectif de permettre une **gestion cohérente** sur les sites où la structure foncière est morcelée en parcelles de faibles surfaces : sur les berges de **l'étang de Vic (Mireval, 34)** et autour de **l'étang du Doul (Peyriac-de-Mer, 11).**

Lutte contre la cabanisation et reconquête paysagère dans les Marais du Narbonnais

Le Conservatoire du littoral a poursuivi ses actions de démarchage foncier visant à accroître la maîtrise foncière de ce secteur en vue d'améliorer **la fonctionnalité du site** et de **reconquérir les paysages**. **13 ha** complémentaires sont entrés dans le patrimoine foncier du Conservatoire du littoral en 2019.

En parallèle, l'Etat et le Conservatoire du littoral ont formalisé **l'attribution de 221 ha de domaine public maritime naturel** afin d'œuvrer ensemble à la remise à l'état naturel des berges de l'étang dans ce secteur à forts enjeux environnementaux.



Attribution du DPM au Conservatoire aux Marais du Narbonnais (221 ha)

Site géré par le PNR de la Narbonnaise en Méditerranée et la Ville de Narbonne

CONTRIBUER A LA GESTION INTEGREE DU LITTORAL ET A SON ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

METTRE EN PLACE DES ACTIONS DEMONSTRATIVES ET PARTENARIALES

Approche de la dynamique côtière sur le site de l'Etang de Vic

En 2019, le Conservatoire du littoral et l'EID Méditerranée ont animé, dans le cadre de leur partenariat, une approche prospective de la dynamique côtière sur le lido des Aresquiers. Les scénarios d'évolution se sont appuyés sur le rapport du GIEC sur les océans (sept. 2019). Une approche paysagère, réalisée par l'Atelier Chazelle, a complété l'analyse scientifique des données géomorphologiques.

Cette démarche à but essentiellement pédagogique et conduite avec les acteurs du territoire des étangs palavasiens, a permis de s'interroger collectivement sur l'évolution de ce secteur dans le contexte du changement climatique.

Site des Aresquiers et de Pierre Blanche (Hérault)

Approche paysagère et prospective de la dynamique côtière à différentes échéances temporelles



Le lido avec un cordon à noyau d'enrochements suite à un coup de mer en 2050

Affectation des phares du Cap Béar (66) et de l'Espiguette (30)

L'Etat et le Conservatoire du littoral ont finalisé en 2019 l'affectation définitive de ces phares classés monuments historiques. Les projets de restauration et de valorisation en vue de leur ouverture au public sont en cours. Ils sont portés par les collectivités gestionnaires (CCACVI et Ville du Grau-du-Roi), dans le cadre des programmes FEDER et Littoral 21.

ACTION FONCIERE

CHIFFRES CLES

1 000

C'est le nombre de **déclarations d'intentions d'aliéner** traitées en 2019 par le Conservatoire en Occitanie

13 950 ha

C'est la **surface totale préservée** en Occitanie (+343 ha en 2019)

Pyrénées Orientales	Aude	Hérault	Gard
1 560 ha	4 340 ha	6 265 ha	1 785 ha

47 000 ha

C'est l'**étendue du programme d'acquisition validé** par le Conseil d'administration

93%

de ce programme d'acquisitions est couvert par une zone de préemption Espaces Naturels Sensibles

GERER LES SITES

DE MANIERE ADAPTEE ET CONCERTEE

CONSOLIDER LA COOPERATION AVEC LES GESTIONNAIRES

Sites de l'Etang du Dou et de l'île de Planasse : une concertation, associant les habitants, animée par le Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée et le Conservatoire du littoral pour actualiser le plan de gestion

Les diagnostics thématiques (circulation, hydraulique, écologique, paysager), réalisées en 2018/19, ont fondé un socle solide et partagé. Sur cette base, une large concertation a été menée avec l'ensemble des acteurs du territoire au cours de plusieurs ateliers participatifs : atelier paysage sur le terrain, ateliers à jeux en salle. Cette démarche, animée par un médiateur, a permis de mieux comprendre la perception du site naturel par les usagers et habitants de Peyriac. Le dernier atelier a permis de travailler collectivement sur quelques sujets majeurs : jusqu'où aménager pour conserver le caractère naturel du site ? Quelle circulation à moyen terme pour réduire la place de la voiture ? Les dessins réalisés au cours des ateliers serviront à construire un projet cohérent avec les enjeux du site.



Les journées régionales des gardes du littoral au Mas Larrieu et à Paulilles (P.O.)

Près de 50 gardes et agents du littoral, employés par les collectivités et structures gestionnaires des sites, se sont retrouvés, à l'invitation du Conservatoire, les 9 et 10 octobre sur les rivages des Pyrénées orientales. Objectif : partage d'expériences, mutualisation, professionnalisation et convivialité ! Le cru 2019 a plus particulièrement porté sur les connaissances naturalistes avec la présentation et le test in situ de *Visiolittoral*, outil collaboratif de partage de données à la disposition des partenaires du Conservatoire. Un atelier sur les sports de nature et la façon de les encadrer sur les sites a également permis des échanges avec d'autres gestionnaires d'espaces protégés (réserves naturelles catalanes et sites ENS du Département 66). Les journées se sont conclues par une visite du site de Paulilles avec la présentation de l'organisation de l'accueil du public par les gardes du site et d'outils de médiation par le GRAINE.

ANIMER LA GOUVERNANCE DES SITES

Plus d'une **cinquantaine de réunions** de comités techniques, comités de pilotage et comités de gestion de sites se sont tenues en 2019 comme chaque année. Ces instances, animées par le Conservatoire et les gestionnaires sont des lieux vivants d'échanges qui permettent de faire avancer les projets – petits et grands -, sur les territoires littoraux.



SENSIBILISER LE PUBLIC ET LES VISITEURS AUX ENJEUX DU LITTORAL

Sur le site des Salines de Villeneuve (34), un observatoire a été créé afin de permettre aux visiteurs d'admirer le paysage et d'observer les oiseaux larolimicoles en nidification sans les déranger. *Le site est géré par le CEN-LR, Montpellier Méditerranée Métropole et Sète AggloPôle Méditerranée.*



Elaborer et rénover les plans de gestion des sites

Le 1^{er} plan de gestion de la « Sagne d'Opoul » (Salses-le-Château, 66), 89ha, a été adopté en 2019.

Les gestionnaires du site - le syndicat mixte Rivages et la Fédération Départementale des Chasseurs des Pyrénées Orientales -, se sont associés au Conservatoire pour conduire les études et la concertation avec une aide de l'AERMC. L'objectif principal adopté par l'ensemble des acteurs est de restaurer la zone humide et de revenir à un fonctionnement hydrologique naturel. Les travaux de réhabilitation, prévus en 2020 via un contrat Natura 2000, permettront de favoriser les écoulements en eau douce depuis les résurgences karstiques de Font Dame et Font Estramar vers la sagne d'Opoul pour limiter l'influence saline, diversifier les habitats naturels et améliorer l'état de la roselière tout en maintenant les activités économiques (pisciculture et agriculture).

Adoption des Plans d'Aménagements Forestiers des boisements sur les sites du Lido de l'Or (La Grande Motte, 34) **et du Bois du Boucanet** (Le Grau du Roi, 30). L'Office National des Forêts assure l'élaboration des PAF des sites bénéficiant du régime forestier et appuie leur mise en œuvre par les gestionnaires des sites. Ces documents de planification fixent à l'horizon de 15 ans les modalités d'une gestion garante non seulement de la préservation du boisement à long terme mais également de la biodiversité exceptionnelle liées aux dunes, dépressions humides et prés salés ainsi que la libre évolution de ces espaces dans le temps d'au moins 20% des boisements au titre du concept de naturalité.

Evaluer l'état des sites

Evaluation et évolutions depuis 2011 des enjeux de biodiversité sur les sites du Conservatoire du littoral en Occitanie

La délégation de rivages, en lien avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Languedoc-Roussillon, a dressé en 2018/19 l'état de la biodiversité des 36 sites opérationnels gérés en région. Cette démarche d'amélioration des connaissances a bénéficié de l'implication des gestionnaires, de la mobilisation des données du SINP et du développement d'outils métiers comme Visiolittoral.

Plus de la moitié (55%) des sites évalués présentent un patrimoine naturel d'intérêt remarquable ou exceptionnel et la quasi-totalité (97%) présentent une biodiversité en état satisfaisant à très satisfaisant.

Depuis 2011, 66 % d'entre eux sont en état de nette amélioration et aucun site ne connaît de dynamique régressive en matière de biodiversité

Meilleure connaissance, gouvernance renforcée, mobilisation des gestionnaires, travaux de restauration, encadrement des usages plus efficient... autant de facteurs qui concourent au bon état écologique des sites et expliquent ces excellents résultats.

Le nombre d'espèces à enjeux forts a plus que doublé en 10 ans sur les sites du Conservatoire en Occitanie



		2007	2018
FLORE	Enjeu fort	97	277
	Enjeu moyen	21	63
FAUNE	Enjeu fort	66	136
	Enjeu moyen	17	27



Plan de Gestion pour l'Entité 8
de la Stratégie de Gestion des Zones Humides

Valorisation et aménagement de
la Zone Humide des Sagnes d'Opoul
Commune de Salses-le-Château

COPIL 08/11/2019 à 9h30
Salle des mariages Salses le Château



GESTION DU DOMAINE

CHIFFRES CLES

37

sites opérationnels

36

structures gestionnaires

1 département, 1 métropole, 6 agglomérations, 1 communauté de communes, 17 communes, 3 Syndicats mixtes, 3 établissements publics, 3 associations, 1 fédération départementale des chasseurs

6 000 ha

sont le support d'activités
économiques traditionnelles :
agriculture, élevage et pêche

8 000 ha

font l'objet d'une activité
cynégétique durable



VALORISER LES SITES

ET FAIRE PARTAGER LEUR BEAUTE



Le patrimoine paysager : un enjeu fort pour le Conservatoire du littoral

RESORBER LES RISQUES LITTORAUX, RECONQUERIR LA QUALITE PAYSAGERE ET RENATURER LES SITES

Des partenariats originaux pour lier action foncière et renaturation des sites

La requalification paysagère des territoires littoraux est un objectif prioritaire pour le Conservatoire : **31% du domaine est situé en site classé.**

L'établissement conduit ainsi de nombreuses opérations en vue d'améliorer la qualité paysagère des sites. Son action est ciblée sur des territoires à enjeux : lutte contre la cabanisation, résorption des risques littoraux et des points noirs paysagers. Cette action est menée en priorité sur les sites où des partenariats avec les gestionnaires ont été mis en place : Marais du Narbonnais, Plateau de Leucate, berges des étangs palavasiens par exemple. Elle passe par des opérations conjointes, liant intimement l'action foncière de l'établissement – démarchages ciblés en vue d'acquérir des parcelles -, et les actions de gestion portées par le Conservatoire ou les collectivités pour renaturer et gérer ces espaces naturels reconquis.

Démolition de l'ancienne colonie de vacances des Tellines (Valras-Plage, 34)

Située sur le site des Orpellières, géré par la CABM, la colonie Les Tellines, était désaffectée mais sa structure massive continuait à s'imposer dans le paysage de l'arrière-dune du site des Orpellières. Elle était par ailleurs régulièrement frappée par la submersion marine à chaque coup de mer. Le Conservatoire du littoral l'a donc acquise pour l'euro symbolique auprès de la commune de Valras-Plage avant de confier la maîtrise d'ouvrage de la démolition à l'Agglo de Béziers, gestionnaire du site. D'importants travaux ont été nécessaires mais le résultat est là. Cette opération de renaturation permet également de raccorder deux secteurs du sentier du littoral pour accéder à la future maison de site en cours d'aménagement.

4.688 tonnes de matériaux évacués... dont 37 tonnes d'amiante !

RENATURATION des sites du Conservatoire en Occitanie (2017 à 2019)

CHIFFRES CLES

100
bâtiments démolis

1,9 M€
de coût total

0,75 M€
de participation du Conservatoire



Renaturation du site des Orpellières
(Plage de Valras, 34)



MENER DES OPERATIONS EMBLEMATIQUES ET CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT DE L'ECOTOURISME SUR LE LITTORAL

Valorisation écotouristique du domaine de Sainte-Lucie

Inauguration de la 1^{ère} tranche de travaux « Restauration clos et couvert » le 18 septembre 2019.

Une dizaine de projets d'aménagements sont portés par le Conservatoire et les gestionnaires sur les différents sites en vue de leur valorisation écotouristique. Certains sont entrés en phase travaux et ont fortement mobilisé les équipes du Conservatoire et des gestionnaires de site en 2019. C'est le cas du Domaine de Sainte-Lucie, opération portée en maîtrise d'ouvrage directe par l'établissement.

Le Domaine de Sainte-Lucie, situé au cœur de la réserve naturelle régionale du même nom à Port-La-Nouvelle (Aude), constitue un ensemble bâti patrimonial qui souffrait de graves désordres structurels. Le Conservatoire porte un ambitieux projet en vue d'assurer sa restauration et sa valorisation écotouristique. La première tranche de travaux, d'un montant de 2,8 M€ financés par l'Europe (Feder), la Région Occitanie, le Département de l'Aude et le Conservatoire, s'est achevée en septembre 2019 après 18 mois de travaux. L'aménagement se poursuit actuellement dans l'objectif de créer un refuge littoral pour accueillir le public et lui faire découvrir les merveilles du patrimoine lagunaire du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée.



AMELIORER LA QUALITE DES SITES

Protection des chiroptères dans la Massif de la Clape :

Le site de la Chapelle des Auzils, avec son cimetière marin, est un lieu d'histoire inséré dans un écrin paysager exceptionnel. La grotte située sous la chapelle Notre-Dame-des-Auzils est une entrée du réseau karstique du Massif de La Clape mais aussi un site majeur pour la conservation des chauves-souris : sur les 35 espèces de chiroptères recensées en France, la grotte, située à un carrefour de migration, en accueille au moins 15. L'implantation d'une grille permet la mise en défends de cette grotte pour prévenir les dérangements. Le projet a été adapté pour tenir compte des attentes des membres de la commission des sites comme de celles des spécialistes des chiroptères. Des panneaux d'information assurent la sensibilisation des promeneurs. La réalisation de l'aménagement par le Conservatoire du littoral, a bénéficié d'un financement de l'Europe et de l'Etat à hauteur de 80%, dans le cadre d'un contrat Natura 2000.

Montant total des travaux : 43 721 € TTC.



Le site naturel des Auzils est géré par la Commune de Gruissan et l'Office National des Forêts en lien avec le parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée.

Opérations réalisées en association avec les gestionnaires de sites et avec le soutien des partenaires du Conservatoire du littoral





CONTACT

DÉLÉGATION LANGUEDOC-ROUSSILLON
165, rue Paul-Rimbaud • 34184 Montpellier Cedex 4
Tél. : 04 99 23 29 00 • languedoc-roussillon@conservatoire-du-littoral.fr

 Conservatoire du
littoral
www.conservatoire-du-littoral.fr